



CDOS  
VAR



Centre Départemental de Formation 83

## FORMATION

### Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

1<sup>er</sup> au 5 avril et 22 au 26 avril 2019 - Toulon

Nom : Prénom :  
Date de naissance : / / Lieu de naissance : Département naissance :  
Sexe : Homme Femme Nationalité :  
Adresse :  
Code Postal : Ville :  
N° téléphone portable : Email :  
Situation de famille : Situation professionnelle :  
Diplômes scolaires et universitaires :  
Diplômes et brevets sportifs détenus :  
Numéro, date et lieu d'obtention du PSE 1 ou PSE 2 :  
Date de la dernière Formation Continue PSE :

#### Choix de la formule formation BNSSA :

Formule	Durée	Coût	X
BNSSA Complet (BNSSA + PSE 1)	81h00	560.00€*	
BNSSA (sans PSE 1)	42h00	270.00€*	

**RAPPEL** : tests de présélection fixé au 25 mars 2019 (durée 1h00 env)

\* Possibilité de prise en charge du coût de la formation par la formation professionnelle (OPCA), nous contacter

#### DOSSIER A RENVOYER AU CDOS Var AVANT LE 15 mars 2019

- Fiche de candidature dûment complétée
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation et du sauvetage, celui-ci devra être établi moins de trois mois avant la date d'examen
- Photocopie des diplômes PSE 1, et le cas échéant, un justificatif attestant du maintien des compétences
- Copie de la carte d'identité
- Chèque de règlement à l'ordre du CDOS Var

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant et d'opposition à leur traitement.

Tous les informations demandées ci-dessus sont conforme à l'Arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique. L'inscription aux stages de formation est strictement réservée aux comités départementaux et associations adhérents du CDOS du Var. Les frais de participation demandés sont étudiés sur la base du coût de revient de l'action de formation toute autre participation ou aide déduite. Ils sont calculés sur la base du budget voté à l'équilibre par l'Assemblée Générale.



Comité Départemental Olympique et Sportif du Var

Maison Départementale des Sports du Var - 133 boulevard Général Brosset 83200 Toulon

Tel : 04 94 46 01 92 - Email : [cdos@cdos83.fr](mailto:cdos@cdos83.fr) - [www.cdos83.fr](http://www.cdos83.fr)

N° OF : 93 83 04 053 83 (Ne vaut pas agrément de l'Etat)



## CERTIFICAT MEDICAL - ACTIVITES NAUTIQUES

**Un certificat médical établi moins de trois mois avant le dépôt du dossier est exigé pour toute personne titulaire du brevet national de sécurité et sauvetage aquatique**

Ce certificat médical répond aux exigences de l'article A.322-10 du code du sport, dont le modèle est fixé à l'annexe III-9 du même code.

Je, soussigné,.....  
docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

M.....

et avoir constaté qu'il / elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voie normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

**Sans correction :**

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque oeil mesurées séparément.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

*Cas particulier :*

Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

**Avec correction :**

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un oeil, quelle que soit la valeur de l'autre oeil corrigé (supérieur à 1/10) ;

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque oeil corrigé, avec un oeil corrigé au moins à 8/10.

*Cas particulier :*

Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre oeil corrigé.

La vision nulle à un oeil (énucléation par exemple) est une contre-indication.

Signature et cachet :

Fait à....., le .....



**Comité Départemental Olympique et Sportif du Var**

Maison Départementale des Sports du Var - 133 boulevard Général Brosset 83200 Toulon

Tel : 04 94 46 01 92 - Email : [acdos@cdos83.fr](mailto:acdos@cdos83.fr) - [www.cdos83.fr](http://www.cdos83.fr)

N° OF : 93 83 04 053 83 (Ne vaut pas agrément de l'Etat)

